

## Pour une réappropriation critique de la participation citoyenne

---

CHARLES Julien (CESEP/UCL) et VAN DER BREMPT Myriam (CESEP)

Nous animons depuis plusieurs années une formation consacrée à la participation citoyenne. Elle rassemble des travailleurs du secteur associatif en charge de projets participatifs, soucieux d'interroger leurs pratiques pour leur donner une portée plus politique. Les récits que nous y entendons mettent en lumière une « injonction participative » : les animateurs sont soumis (par décret, cahier des charges ou appel à projets, peu importe ici) à une obligation de faire participer les publics. Plus encore, il est attendu d'eux qu'ils attestent le succès de leur démarche en indiquant le nombre de personnes présentes à chaque rencontre. La participation citoyenne semble devenue un produit valorisable sur le marché<sup>1</sup>, dont l'enjeu démocratique serait au mieux ignoré, au pire dénié.

Nous pourrions nous arrêter ici, nous contenter de dénoncer cette supercherie. Mais il est dangereux d'abandonner ainsi la citoyenneté à quelques consultants en participation et de les laisser vider la démocratie de son sens. Les acteurs de l'éducation permanente, née et construite pour soutenir une revendication collective de participation effective à la démocratie, ne peuvent renoncer à cet horizon. Mais ils ne peuvent pas non plus ignorer les contraintes organisationnelles et institutionnelles de la participation.

Pour commencer, il faudra reconnaître avec les travailleurs associatifs que, pour qu'une participation citoyenne soit effective, elle doit parvenir à rassembler les personnes concernées : pas de participation sans participant (1). Mais la participation citoyenne requiert bien autre chose que la simple présence et elle ne peut pas faire l'impasse sur son ambition démocratique (2). En outre, elle ne se déploie jamais sans objet : il s'agit toujours de participer à quelque chose, quelque chose qui est en lien direct avec les missions de l'association (3). Pour autant, l'ambition de nos associations n'est pas de transformer les participants en experts de ces enjeux (4). C'est entre les deux axes que dessinent ces quatre pôles que nous pouvons nous réapproprier la participation citoyenne et en promouvoir des formes à la fois ambitieuses et réalistes.

### 1. Pas de participation sans convivialité

La convivialité est systématiquement convoquée par les animateurs de projets participatifs. Elle constitue une condition à la présence des participants : sans elle, ils ne viendraient pas. Dans l'usage qu'ils en font, la notion de convivialité indique simplement une forme de rassemblement sympathique. Ce qui compte avant tout, c'est que chacun s'y sente bien et à sa place. La co-présence serait-elle donc la condition de la présence ?

Pour le sociologue Lionel Francou, la convivialité relève d'une coloration positive et festive du vivre-ensemble<sup>2</sup>. Le dictionnaire Larousse définit celle-ci comme « ensemble de rapports favorables entre les membres d'un groupe ». Dans le Robert, il est question de « rapports positifs entre personnes au sein de la société ». Le dictionnaire de l'Académie française indique que le sens historique tient au « goût des réunions joyeuses, des festins ». Une connotation positive accompagne donc la convivialité : coprésence, certes, mais aussi célébration du partage, voire mise en scène du bonheur d'être ensemble – ce qui implique le « non-jugement », pour reprendre une expression souvent mobilisée dans ces espaces.

Quelle serait alors la source de ce plaisir d'être ensemble ? Elle semble résider dans la perception par chacun des participants qu'ils partagent tous quelque chose, sans que cette chose soit davantage précisée, et parfois même sans en passer par le discours<sup>3</sup>. A l'opposé du spectacle, la convivialité est une fête qui ne peut exister que si chacun s'implique et est impliqué par sa simple présence<sup>4</sup>. Deux intentions pourraient alors être

---

<sup>1</sup> MAZEAUD Alice et NONJON Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaine-sur-Seine, Editions du Croquant, 2018.

<sup>2</sup> FRANCOU Lionel, « Le vivre-ensemble, une catégorie de l'action publique ? », *Louvain Papers on Democracy & Society* (76), 2018, pp. 10-11.

<sup>3</sup> BERGER Mathieu, « La participation sans le discours », *EspacesTemps.net*, 2014.

<sup>4</sup> Voir aussi BRAHY Rachel, « L'engagement en présence : l'atelier de théâtre-action comme support à une participation sociale et politique ? », *Lien social et Politiques* (71), 2014, pp. 31-49.

attribuées à la fête : « offrir l'expérience d'un espace transfiguré et harmonique, et mettre en scène l'abolition des distinctions »<sup>5</sup>. Dans un monde où nous devons nous tenir à la place qui nous est assignée, à la fonction qui nous est attribuée ou au rang qui est le nôtre, la connotation festive de la convivialité contient donc un potentiel de suspension des hiérarchies, voire de transgression des frontières<sup>6</sup>. Elle met en scène l'égalité et, par là, permet peut-être de raviver l'intuition d'égalité qui fonde nos sociétés démocratiques.

Mais la convivialité dépasse-t-elle un imaginaire d'égalité ? Dans la pratique, nous sommes loin des horizons démocratiques explicitement défendus dans le *Manifeste convivialiste*<sup>7</sup>. Les moments de convivialité rapprochent les participants et soulignent leurs « affinités communes » (proximité, voisinage, parenté, ressemblance...). Mais, comme l'indique Laurent Thévenot<sup>8</sup>, cette modalité de construction de la communauté des participants montre du même coup sa limite : tout le monde n'est pas en mesure d'apporter la preuve de ces affinités, dont les critères sont en outre implicites.

Pour éclairer cet enjeu décisif, prenons l'exemple du carnaval. S'il peut être considéré comme un espace de convivialité, c'est parce qu'il constitue un appel à faire la fête ensemble et à éprouver notre commune humanité. Pour y participer, il ne faut pas s'inscrire ni réserver ou payer sa place, il faut simplement être présent. Est-ce à dire que personne n'y sera vu comme un intrus ? Rien n'est moins sûr. Ceux qui se sentent dépositaires de la tradition et prétendent incarner aux mieux les affinités communes dont il était question dans le paragraphe précédent se considéreront seuls capables d'investir la fête comme il se doit, même s'ils n'établiront pas la liste des critères à respecter pour être intégré<sup>9</sup>. Au mieux, les nouveaux venus pourront être introduits, par certains hôtes charitables, aux aspects les plus folkloriques du carnaval, ceux qui sont préparés pour leurs regards<sup>10</sup>. Mais ils seront aussi priés de s'en contenter, sous peine de se faire rappeler, éventuellement par la violence physique, qu'ils ne sont pas chez eux.

Si les appels à la convivialité peuvent être compris comme une affirmation d'ouverture et une représentation de l'égalité, particulièrement bienvenues dans une société inégalitaire comme la nôtre, ils ne sont pas pour autant démocratiques et peuvent même constituer le terreau d'une politique de l'entre-soi qui pointe vers des horizons antidémocratiques<sup>11</sup>. Assise sur l'informalité et l'attachement personnel, la convivialité supporte difficilement les exigences de clarification, de détachement et de formalisation de la critique qui innervent nos conceptions et nos pratiques de l'espace public démocratique<sup>12</sup>. Le barbecue de la fête des voisins, si convivial et agréable puisse-t-il être, ne peut donc pas être qualifié de démarche de participation citoyenne.

## 2. Pas de participation sans égalité

Il est temps pour nous de préciser notre conception de la citoyenneté. Elle constitue le statut politique accordé aux personnes en démocratie ou, pour le dire autrement, un appel à l'exercice du pouvoir par le peuple. C'est donc cet objectif que doit viser toute participation qui s'adjoint l'adjectif « citoyenne ». Ses manifestations sont plurielles et ne peuvent être limitées à l'exercice du droit de vote : confrontation de convictions au cours de débats publics, slogans entonnés dans la rue, grève dans l'entreprise, prises de position dans la presse et autres

---

<sup>5</sup> ROSANVALLON Pierre, *La société des égaux*, Paris, Seuil, 2011, p. 65.

<sup>6</sup> RANCIÈRE Jacques, *La Mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

<sup>7</sup> LES CONVIVIALISTES, *Manifeste convivialiste. Déclaration d'interdépendance*, Paris, Le bord de l'eau, 2013.

<sup>8</sup> THÉVENOT Laurent, « Making commonality in the plural, on the basis of binding engagements », in: DUMOUCHEL Paul et GOTOH Reiko (éds.), *Social Bonds as Freedom. Revising the Dichotomy of the Universal and the Particular*, New York, Berghahn, 2015, pp. 82-108.

<sup>9</sup> STAVO-DEBAUGE Joan, *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*, Montréal, Liber, 2018.

<sup>10</sup> THÉVENOT Laurent et KAREVA Nina, « Le pain merveilleux de l'hospitalité. Malentendus éclairant les constructions du commun », *SociologieS*, 2018 ; KOVENEVA Olga, « Les communautés politiques en France et en Russie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 3 (66), 2011, pp. 787-817.

<sup>11</sup> CHARLES Julien, « Récupération populiste des critiques populaires », CESEP, 2017.

<sup>12</sup> THÉVENOT, « Making commonality in the plural, on the basis of binding engagements », *art. cit.*, 2015.

formes d'intervention militantes et créatives dans les médias ou ailleurs. Elles se donnent à voir dans l'espace public, qui est le lieu physique, virtuel ou symbolique de l'expression libre des citoyens<sup>13</sup>.

Dans un État de droit, cet espace public est autonome tout en étant régi par des règles qui doivent faciliter l'expression aux citoyens... pour autant qu'ils ne mettent pas en péril les conditions de la vie démocratique<sup>14</sup>. Contrairement aux critères des affinités personnelles dont il était question ci-dessus, ces règles sont explicites, ce qui permet à la fois leur appropriation, leur mise en débat et, éventuellement, leur contestation. Une telle régulation doit rendre possible et soutenir la discussion et le conflit par lesquels la pluralité des points de vue exprimés par les citoyens seront affinés et complexifiés. C'est dans ce cadre que les citoyens peuvent, ensemble, avancer vers une meilleure appréhension de l'intérêt collectif, du bien commun, des enjeux sociétaux. Pour le philosophe Alain Deneault, « il y a *politique* lorsque des sujets s'engagent dans la composition, la recomposition et la pensée de ce qui leur est commun<sup>15</sup> ».

La participation citoyenne vise donc la mise en œuvre par les membres de la communauté démocratique de leurs capacités à contribuer au devenir de celle-ci. Elle relève de l'exercice tantôt d'un pouvoir, tantôt d'un contre-pouvoir ; tantôt d'une action directe, tantôt d'un contrôle démocratique. Tel est l'horizon que les dispositifs de participation citoyenne ne peuvent perdre de vue : il doit guider le voyage réalisé avec les participants et permettre à tous de s'orienter.

Dans nos associations, ces espaces de participation s'adressent en particulier à ceux dont la boussole démocratique a été démagétisée, ceux qui ont été noyés dans le bain d'interactions inégalitaires répétées ou violentes : face à des contrôleurs zélés de l'ONEM, des patrons autoritaires, des passants méprisants, des enseignants despotiques, des policiers abusant de leur pouvoir, des assistants sociaux condescendants, etc. D'autres semblent avoir encore plus perdu le sens de la démocratie et mériteraient à ce titre toute notre attention : ceux dont les besoins fondamentaux sont rencontrés, parfois largement, et qui semblent considérer que la logique économique dominante, tant qu'elle ne met pas en péril leur bien-être, suffit à tenir lieu d'organisation sociétale<sup>16</sup>.

Les dispositifs de participation citoyenne, dans nos associations, sont aujourd'hui des espaces où l'exercice de la citoyenneté doit pouvoir s'apprendre ou se réapprendre<sup>17</sup> en sécurité, pour être ensuite pratiqué partout ailleurs. Leur défi est en effet, à nos yeux, de parvenir à rendre compte des voix qui sont négligées par les instances classiques du débat public, pour qu'elles puissent y être prises en compte. Si nous nous contentons de faire entendre les contributions de ceux qui prennent déjà la parole dans l'espace public, quelle est la plus-value de la participation citoyenne dans nos associations ?

Revenons à l'exemple du carnaval pour clarifier ces derniers cheminements. Il peut être considéré comme un événement participatif, où des intentions et des projets divers trouvent à s'exprimer et à se partager. Nous avons noté précédemment que ceux qui y viennent uniquement pour la convivialité (co-présence festive) ne font pas de la participation citoyenne. Nos derniers développements invitent à ajouter que ceux qui profiteraient du carnaval pour transformer le cortège en manifestation et clamer purement et simplement leurs revendications politiques<sup>18</sup>, pourraient eux aussi être considérés comme hors de la dynamique participative qui préside au carnaval, puisqu'ils y exercent leur pouvoir citoyen en mettant à mal le processus

---

<sup>13</sup> HABERMAS Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, ed. fr. 1998, Paris, Payot, 1962.

<sup>14</sup> Pour une description de l'espace public aux origines des démocraties modernes, voir le texte publié en 1784 par Emmanuel KANT, *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*, trad. fr. de J.-Fr. POIRIER et Fr. PROUST, Paris, Flammarion, 1991. Hébergé sur le site [www.viaveritas.fr](http://www.viaveritas.fr)

<sup>15</sup> DENEULT Alain, *La médiocratie*, Montréal, Lux, 2015, pp. 86-87.

<sup>16</sup> TOURAINE Alain, *Critique de la modernité*, Paris, Arthème Fayard, 1992, p. 209sq.

<sup>17</sup> Contemporain de la démocratie athénienne au Ve s. ACN, Platon consacre une partie de son dialogue intitulé *Protagoras* à démontrer que la citoyenneté active, cela s'enseigne et s'apprend. Dans la perspective d'une égalité effective de tous les citoyens, c'est bien un enjeu démocratique majeur.

<sup>18</sup> A cet égard, le carnaval d'Alost, connu pour la vigueur de ses critiques à l'égard des politiciens en place, permet précisément de poser la question de la limite : jusqu'où peut aller la dénonciation politique sans faire disparaître le carnaval ?

de construction carnavalesque du message. Attachons-nous maintenant à mieux comprendre ces supports de la participation.

### 3. Pas de participation sans ancrage

« L'important, c'est de participer ». Vraiment ? Même aux Jeux olympiques, l'adage n'a pas grand-chose à voir avec la pratique : la participation d'un athlète à la compétition n'est, la plupart du temps, qu'un moyen de remporter la victoire (à cette occasion ou une prochaine fois). Il en va de même concernant la participation citoyenne : c'est dans le cours d'activités visant autre chose que la participation *per se* que cette dernière se déploie. Autrement dit, la participation citoyenne se manifeste toujours sous la forme d'un prendre part à quelque chose<sup>19</sup>.

Même dans les espaces « purement » démocratiques, cette nécessité de prise sur le monde est manifeste. A l'échelle d'un quartier ou d'une commune, où la majeure partie des dispositifs de participation citoyenne sont mis en place, la participation se déploie à partir des problèmes de cohabitation et de nuisances sonores, d'état des voiries et de difficultés à circuler, d'aménagement du territoire et de préservation des espaces verts, de réfection de bâtiments ou d'accueil des étrangers. Cette prise sur le monde est non seulement un constat empirique, mais aussi une exigence morale de la démocratie : l'activité politique ne peut se déployer « hors sol », elle doit « atterrir » sur un « territoire habitable »<sup>20</sup>. Si la démocratie pose *a priori* que tous les citoyens sont égaux, dès qu'il est question d'objets avec lesquels les participants (se) débattent, cette égalité de principe ne suffit plus.

En effet, certains ignorent tout de l'objet à traiter et d'autres en sont des experts, avec toute une variété de novices et de passionnés plus ou moins avisés entre les deux pôles. Les critiques de la participation citoyenne reprochent d'ailleurs souvent aux dispositifs qui s'en réclament leur incapacité à s'adresser au « citoyen ordinaire »<sup>21</sup>. Elles visent par cette expression un être humain moyen (ni jeune ni vieux, ni bobo ni prolo, ni misogyne ni féministe, ni blanc ni coloré, ni singulier ni représentatif...), un idéal-type de l'habitant concerné par ce qui se trame autour de chez lui, capable de prendre la parole sans faire de vague, et néanmoins informé de l'actualité politique, culturelle, économique et technologique. Les animateurs d'espaces participatifs ne rencontrent effectivement jamais d'habitants-types, et ils ne le souhaitent d'ailleurs pas. Ils savent que sans bonne raison de venir, les participants ne seraient tout simplement pas là. Si telle ou telle personne pousse la porte du local où une rencontre est organisée, c'est sans doute parce qu'elle a perçu que l'association a un objet social précis et qu'elle s'intéresse à l'activité ou au projet annoncés.

Pour autant, les raisons de leur présence peuvent être diverses et certains s'approcheront, mais resteront « au seuil de la participation »<sup>22</sup>. On connaît tous ces personnes qui occupent l'entrée pour boire un café ou échanger quelques mots, qui s'installent près du radiateur du fond pour éviter le froid du dehors, mais n'interviendront pas et ne reviendront jamais, et celles qui entrent mystérieusement pour demander leur chemin et ressortent aussi vite. Si elles participent à quelque chose, ce n'est pas à ce que nos associations leur proposent. Comprenons-nous bien : nous ne considérons pas qu'il faut les en exclure. Au contraire, il faut saisir ces occasions pour les inviter à rester et les soutenir dans leur démarche d'appropriation des espaces de participation citoyenne. Mais il faudra aussi composer avec le fait qu'elles n'étaient pas entrées pour cela !

### 4. Pas de participation sans amateur

Ainsi, la participation citoyenne dans une association se joue toujours, légitimement, en référence à son objet social. Ceci implique de ne pas accepter n'importe quelle contribution. L'horizon d'une finalité pratique à réaliser rend en effet certaines sélections à la fois nécessaires et légitimes. Sans cadrage des façons pertinentes

---

<sup>19</sup> CHARLES Julien, *La participation en actes. Entreprise, ville, association*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016.

<sup>20</sup> LATOUR Bruno, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

<sup>21</sup> Pour une critique de ces critiques, voir BERGER Mathieu, *Répondre en citoyen ordinaire. Enquête sur les « engagements profanes » dans un dispositif d'urbanisme participatif à Bruxelles*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université Libre de Bruxelles, 2009.

<sup>22</sup> BERGER Mathieu et CHARLES Julien, « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations* 9 (2), 2014, pp. 5-36.

de contribuer, les participants pourraient sans doute éprouver, jusqu'à s'y perdre, leur liberté d'expression. Mais ils auraient peu de chance de peser effectivement sur les décisions qui façonneront le projet. Autrement dit, dès que la participation citoyenne se donne d'autres objectifs que la formulation des rêves et envies de chacun, il est légitime et inévitable qu'elle fasse peser quelques exigences sur les participants<sup>23</sup>.

Faut-il pour autant être expert pour contribuer? C'est la question centrale de l'ouvrage *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*<sup>24</sup>, qui a relancé l'intérêt pour la participation dans de nombreux cercles il y a une quinzaine d'années. Les auteurs y récusent l'opposition profane/expert pour investir l'espace intermédiaire des « forums hybrides », lesquels valorisent implicitement la figure de l'« amateur » (capable de s'orienter dans cet espace<sup>25</sup>) ou du « diplomate » (qui force le dialogue entre les deux puissances opposées<sup>26</sup>). Pour les promoteurs de la *démocratie technique*, l'enjeu de la participation citoyenne est de contribuer à l'appropriation de connaissances par les participants, afin qu'ils puissent les contester et les réviser. Mais lorsque le participant poursuit son cheminement au-delà de la figure de l'amateur pour devenir un expert, tout comme lorsque le diplomate trahit l'un des deux camps, il sort du champ d'action de nos associations. Une fois ce seuil franchi, les dynamiques participatives prennent une autre forme (sur laquelle il reste néanmoins légitime de faire peser des attentes démocratiques), rappelant celle qui entraînerait la transformation du carnaval en manifestation.

Revenons maintenant une dernière fois vers le carnaval. Imaginons un échevin qui souhaite faire revivre le folklore local de sa commune, elle-même soucieuse d'exister dans l'espace médiatique et d'attirer des touristes d'un jour, susceptibles de consommer dans les commerces locaux. Ajoutons-y une association (un centre culturel, par exemple) invitée à intégrer ce carnaval pour mettre en valeur l'image de la ville, à côté des sociétés folkloriques et des chars à l'effigie des entreprises les plus puissantes du territoire. Chacune de ces trois entités va investir le carnaval d'une façon particulière, en lien avec son objet social propre. Là où le commerçant pourra faire de la publicité et la société de gilles raviver la tradition, le centre culturel s'emploiera à mettre en valeur les productions réalisées dans le cadre de ses ateliers. Pour y parvenir, il devra susciter la participation de celles et ceux qui souhaitent apprendre à jongler, à danser, à créer des instruments, à coudre des costumes, à marcher sur un fil ou avec des échasses, à fabriquer des marionnettes... Bref, sa participation va se déployer dans le cadre de l'exercice des droits culturels, comme le veut le décret régissant les centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais l'implication du centre culturel dans ce carnaval ne favorisera la participation citoyenne que si elle joue également sur l'axe convivialité/citoyenneté présenté dans les deux premières sections de ce chapitre. Outre les droits culturels, il s'agira alors d'exercer des droits politiques. Les participants ne seront pas uniquement reconnus comme acteurs et/ou détenteurs de culture, mais également comme citoyens. Les ateliers créatifs seront l'occasion d'aborder, sous diverses formes, des thématiques de société débattues dans l'espace public, avec des personnes qui ne se sentent généralement pas légitimes pour exprimer leur avis. Les animateurs pourraient aussi partir des centres d'intérêt des participants, sans qu'il faille y reconnaître tout de suite des « questions de société », pour travailler à la « montée en généralité »<sup>27</sup> des problèmes ou interrogations autour de cela et pouvoir les porter dans l'espace public. Enfin, le groupe lui-même pourrait s'organiser pour traiter collectivement ce qui se passe en son sein en cours de projet, sans laisser cela à la responsabilité pédagogique du seul animateur, et ainsi exercer une citoyenneté participative.

---

<sup>23</sup> CHARLES, *La participation en actes, op. cit.*, 2016. RICHARD-FERROUDJI Audrey, « Les limites du modèle délibératif: composer avec différents formats de participation », *Politix* 4 (96), 2011, pp. 161-181.

<sup>24</sup> CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.

<sup>25</sup> LATOUR Bruno, *Chroniques d'un amateur de sciences*, Paris, Presses des Mines, 2006.

<sup>26</sup> STENGERS Isabelle, *Pour en finir avec la tolérance*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond / La Découverte, 1997.

<sup>27</sup> BOLTANSKI LUC et THÉVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

## Conclusion

En présentant ces deux axes de la participation citoyenne, convivialité/citoyenneté et profane/expert, nous avons voulu reconnaître la pertinence et la nécessité, pour la vie démocratique, d'activités qui sont généralement considérées comme étant trop éloignées de la figure du *citoyen ordinaire*. Chaque animateur le dira : la participation est un processus dynamique, on ne peut confondre point de départ et destination visée. Pour nos associations marquées par l'esprit du décret Éducation permanente, l'ambition est de soutenir les publics afin de leur donner les moyens de s'investir dans ce cheminement qui parcourt un espace complexe et de l'arpenter avec eux. Cet espace n'est pas purement citoyen, sans être pour autant purement convivial, il n'est pas celui de la seule expertise, sans être pour autant totalement profane.

Avec ces deux axes, nous avons posé les orientations de l'action associative qui dessinent cet espace de mobilité. Celui-ci n'est évidemment pas neutre : il est doublement orienté, vers la citoyenneté et vers l'objet social de chaque association. Mais il n'est pas non plus obnubilé par ces deux horizons : un projet participatif et citoyen n'est pas un déplacement linéaire aimanté par ces deux pôles, mais un trajet bigarré et toujours *incertain*, où néanmoins les axes convivialité/citoyenneté et profane/expert fournissent des repères pour évaluer l'action et inspirer des lignes de conduite. L'impératif participatif dont il était question dans l'introduction peut donc, lorsqu'il est placé dans l'espace structuré par les deux axes, retrouver son sens et dès lors être réapproprié par les associations. Ces axes nous permettent alors d'identifier deux enjeux autour desquels l'autonomie associative devrait être renforcée.

Il s'agit, d'une part, de la définition, la redéfinition et l'appropriation des finalités des associations par elles-mêmes et leurs travailleurs. L'objet social d'une association constitue le véhicule requis pour embarquer les participants : c'est là que s'enracine leur crédibilité publique, indispensable à ce qu'elles puissent intéresser leurs publics à la participation citoyenne.

D'autre part, nous avons noté l'importance de la prise en compte de l'état des participants tels qu'ils arrivent dans nos divers projets. Si cet état doit constituer le point de départ des dynamiques internes à chaque dispositif participatif, il doit aussi faire l'objet d'une action plus générale. Les associations, collectivement, doivent en faire un enjeu politique. Elles ne peuvent accepter de voir les conditions de la participation détruites par ceux-là mêmes qui leur imposent de la promouvoir. Prôner la participation citoyenne et construire des politiques publiques qui amplifient les inégalités, c'est saper les ressources nécessaires à la vitalité démocratique.